

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 11 mars 2024 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén. /gref-très.

Trois (3) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2024-03-035
7475

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2024-03-036
7475

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 février 2024.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2024-03-037
7475

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 29 février 2024.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 015 m ³ , moyenne : 70 m ³ /jr
Secteur Les Buissons :	6 267 m ³ , moyenne: 216 m ³ /jr
Station de recherche :	non disponible
Camping de la Rive :	non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de février 2024.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 24 janvier 2024

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

**2024-03-038
7476**

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Mme Marthe Kleiser, directrice régionale de la Côte-Nord, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation -24-03-28- information que le Ministère réitère son offre pour aider et soutenir les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans le respect de leur autonomie. Si la municipalité est confrontée à des difficultés dans le cadre de ses fonctions, ne pas hésiter à communiquer avec la direction régionale pour obtenir de l'accompagnement.

Expédiée :

* Mme Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc. -24-03-13- envoi de la résolution numéro 2024-03-025 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte l'offre d'assistance professionnelle et technique en urbanisme pour l'année 2024.

* M. Karl Paulin, chargé de projets, Avizo Experts-Conseils inc. -24-03-13- envoi de la résolution numéro 2024-03-026 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise les travaux de validation et d'étalonnage des huit (8) débitmètres des deux (2) stations de pompage, au coût de 6 205 \$, plus taxes.

Il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

**2024-03-039
7476**

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2024-03-11.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2024-03-040
7477

**PRÉPARATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LE
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET
DES CHAUSSÉES**

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la Fédération québécoise des municipalités pour la préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées pour Pointe-aux-Outardes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la Fédération québécoise des municipalités pour la préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées pour Pointe-aux-Outardes, qui comprend les services suivants :

- Inspection des chaussées et infrastructures;
- Devis pour l'inspection des conduites et chaussées;
- Analyse des données;
- Mise à jour des tronçons;
- Évaluation selon le guide d'élaboration du MAMH;
- Préparation d'un plan des différentes infrastructures;
- Préparation du rapport ;

Le tout au coût budgétaire de 130 000 \$, plus taxes.

Le coût fera partie de la programmation de la TECQ 2019-2023/24

2024-03-041
7477

PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.



2024-03-042
7478

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DES MUNICIPALITÉS
LOCALES EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT
D'UNE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUELABLE À LA MRC DE
MANICOUAGAN ET À LA CONFIRMATION DES MODALITÉS DES
RELATIONS DES PARTIES EN LIEN AVEC LA DÉLÉGATION DES
COMPÉTENCES VISÉES**

- CONSIDÉRANT QUE** les articles 17.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales habilite les municipalités locales à exploiter seules ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et prévoit que lorsque cette exploitation se fait conjointement avec une ou plusieurs autres municipalités locales et/ou municipalités régionales de comté et/ou conseil de bande, il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait lieu sur le territoire de chacun de ces exploitants;
- CONSIDÉRANT QUE** les articles 111 et suivants de la Loi sur les compétences municipales habilite la MRC à exploiter seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et prévoit que lorsque cette exploitation se fait conjointement avec une ou plusieurs autres municipalités locales et/ou municipalités régionales de comté et/ou conseils de bande, il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait lieu sur le territoire de chacun de ces exploitants;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Manicouagan ainsi que les municipalités locales de la Manicouagan, incluant le TNO de la Rivière-aux-Outardes, désirent mettre en commun leurs ressources et compétences en vue d'exploiter une ou plusieurs entreprises qui produisent de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable par l'entremise de la MRC;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes désire, à cette fin, se prévaloir de l'article 569, du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à la délégation complète des compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC :
- CONSIDÉRANT QUE** les parties à l'entente de délégation désirent confirmer dès maintenant les modalités de leurs relations en lien avec la délégation des compétences visées au sein d'une structure de détention à être formée entre les parties afin d'exploiter directement ou indirectement les compétences visées, et ce, dans l'éventualité où une telle Structure était créée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le maire Julien Normand, ainsi que la directrice générale, Dania Hovington, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, l'Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC de Manicouagan et à la confirmation des modalités des relations des parties en lien avec la délégation des compétences visées, et ce, conformément à l'article 569 du Code municipal du Québec.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2024-03-043
7479

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES
MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Manicouagan, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à transmettre, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Manicouagan, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente des dits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais ne soient pas entièrement payés avant la vente.

QU' une copie de la présente et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et à la Commission scolaire de l'estuaire.

2024-03-044
7479

**CONGRÈS 2024 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU
QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à assister au congrès 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2024, à Québec, au coût de 577 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2024-03-045
7479

RANDONNÉE VÉLO-VALLÉE – AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage reçue du comité organisateur de la randonnée Vélo Vallée sur la route 138, partie située sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, pour le 23 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le passage de la randonnée Vélo Vallée sur la route 138, partie située sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, pour le 23 juin 2024.

2024-03-046
7479

DEMANDE DE DON – OPÉRATION ENFANT SOLEIL

CONSIDÉRANT la demande de don reçue de M. Serge Lepage dans le cadre de l'événement Opération Enfant Soleil qui aura lieu en juin prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don de 100 \$ à Opération Enfant Soleil.



2024-03-047
7480

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

PARTICIPATION AU DÉFI PISSENLITS 2024

- CONSIDÉRANT QU'** il est reconnu par la communauté scientifique que laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs ;
- CONSIDÉRANT QUE** les pissenlits étant parmi les premières fleurs à éclore et représentent donc une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour leur survie après la période hivernale ;
- CONSIDÉRANT QUE** les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) et qu'ils subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts reliés aux changements climatiques;
- CONSIDÉRANT QUE** le Défi pissenlit se veut une façon de protéger les abeilles menacées d'extinction en retardant la première tonte de pelouse de quelques semaines pour laisser le temps aux autres fleurs, sources de pollen et de nectar, d'éclore.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la campagne du Défi pissenlits et d'annoncer dès le 15 avril prochain, l'adhésion de la municipalité de Pointe-aux-Outardes à l'édition 2024 du défi qui sera lancé officiellement le 15 avril prochain par Miel&Co, au coût de 229,95 \$.

2024-03-048
7480

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

- CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;
- CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;
- CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;
- CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2024-03-049
7481

CARTE VÉLO CÔTE-NORD – TOURISME CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT l'édition 2024-2026 du concept renouvelé de la carte vélo mise sur les circuits-vedettes et permet d'offrir une visibilité ;

CONSIDÉRANT les différents tarifs publicitaires offerts par Tourisme Côte-Nord.

EN CONSÉQUENCE, il est par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de prendre une mention dans l'un des circuits vedettes au verso, au coût de 500 \$, plus les taxes.

2024-03-050
7481

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente concernant les services aux sinistrés entre la Municipalité de Pointe-aux-Outardes et la Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) doit être renouvelé.

EN CONSÉQUENCE, il est par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Julien Normand, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le protocole d'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Pointe-aux-Outardes et la Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec), au coût de 257 \$, pour l'année 2024.

2024-03-051
7481

SALON DU BÉNÉVOLAT 2024 – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole de la MRC de Manicouagan tiendra son premier « Salon du Bénévolat 2024 » le 18 mai prochain au Centre Henri-Desjardins de Baie-Comeau ;

CONSIDÉRANT la demande reçue pour que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes soit partenaire dans l'événement.

EN CONSÉQUENCE, il est par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de remettre un montant de 250 \$, au Centre d'action bénévole de la MRC de Manicouagan afin d'aider au financement du 1^{er} Salon du bénévolat 2024, qui aura lieu le 18 mai prochain, à Baie-Comeau.

2024-03-052
7481

SOUPER ANNUEL - PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes organise un souper annuel pour aider à son financement;

CONSIDÉRANT QU' il est important qu'il y ait des représentants municipaux présents à ce souper-bénéfice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Messieurs Robert Leblanc, Jean-François Gauthier, Georges Jean ainsi que Mme Jocelyne Bouchard à assister au souper-bénéfice du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, le 27 avril prochain, au Manoir de Baie-Comeau, au coût de 720 \$.

2024-03-053
7481

AUTORISATION DE SIGNATURES – CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT les négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes ;



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QU' il y a eu entente entre la partie syndicale et la partie patronale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Julien Normand, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le renouvellement de la convention collective avec les employés de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2024-03-054
7482

**FORMATION WEB COMBEQ – COMPRENDRE LE RAMHHS POUR
APPLIQUER LE RÈGLEMENT PROVISOIRE : THÉORIE ET PRATIQUE**

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister à la formation Web « Comprendre le RAMHHS pour appliquer le règlement provisoire : Théorie et pratique » de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, au coût de 328,30 \$, plus taxes.

2024-03-055
7482

**FORMATION WEB ADMQ – CHOISIR SES COMBATS... ET SA CIBLE – LA
COMMUNICATION MUNICIPALE EN 2024**

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à assister à la formation Web « Choisir ses combats... et sa cible – La communication municipale en 2024 » de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu le 20 mars 2024, au coût de 135,00 \$, plus taxes..

2024-03-056
7482

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité, des conseillers présents, de nommer M. Jean-François Gauthier au titre de maire suppléant pour la période du 12 mars au 13 mai 2024.

AFFAIRES NOUVELLES

2024-03-057
7482

**MOBILISATION DE L'UPA DE LA CÔTE-NORD – AUTORISATION POINT
DE RENCONTRE AU STATIONNEMENT DU PORTAIL D'ENTRÉE**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de UPA de la Côte-Nord pour utiliser le stationnement du Portail d'entrée entre 9h30 et 10h, comme point de rencontre pour leur mobilisation qui aura lieu le 15 mars prochain à Baie-Comeau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'UPA de la Côte-Nord d'utiliser le stationnement du Portail d'entrée entre 9h30 et 10h, comme point de rencontre pour leur mobilisation qui aura lieu le 15 mars prochain à Baie-Comeau.

2024-03-058
7482

**FONDS DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL
DE LA MRC DE MANICOUAGAN – PROJET AMÉNAGEMENT SENTIER DE
LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un sentier dans le secteur du Centre des loisirs et de la culture pour donner accès à proximité de la Rivière-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC de Manicouagan pour ce projet.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2024-03-059
7483

**FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD –
PROJET AMÉNAGEMENT SENTIER DE LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un sentier dans le secteur du Centre des loisirs et de la culture pour donner accès à proximité de la Rivière-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire déposer une demande d'aide financière au Fonds d'initiatives nordiques de la Société du Plan Nord pour ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer une demande d'aide financière pour le projet d'aménagement du sentier de la rivière dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques de la Société du Plan Nord.

2024-03-060
7483

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PSPS - PROJET AMÉNAGEMENT
SENTIER DE LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire répondre aux besoins de la population qui souhaite un meilleur accès à proximité de la rivière en aménageant un nouveau sentier de randonnées pédestres dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la vue de la rivière Outardes sur le territoire de Pointe-aux-Outardes est limité en raison des terrains privés ;

CONSIDÉRANT QU' un sentier pédestre avec vue sur la rivière Outardes, avec aires de repos, sur environ 2 kilomètres près du Centre des loisirs et de la culture pourrait être accessible 4 saisons et pourrait être utilisé par la Maison des jeunes, la garderie plein air Grains de soleil et l'école Les Dunes qui sont situées tout près ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répondrait à des besoins d'accès à un sentier avec vue de la rivière Outardes exprimés par les citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à des travaux d'aménagement du sentier ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est estimé à 215 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants, la demande d'aide financière est de 60 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière afin de réaliser le projet d'aménagement d'un sentier pour un accès



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

à un sentier avec vue sur la rivière Outardes sur le territoire de Pointe-aux-Outardes. Pour ce projet, un montant de 60 000 \$ est demandé dans le Programme de soutien aux projets structurants.

2024-03-060
7484

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

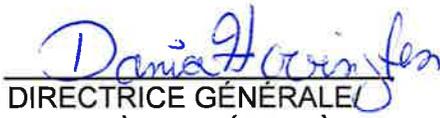
Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2024-03-061
7484

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 44


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE